

Mairie

1 Place de la Mairie
33210 PREIGNAC

Tél : 05 56 63 27 39

Fax : 05 56 63 80 28

Commune de PREIGNAC

6.1 Police Municipale

N°10-2025 ARRETE MUNICIPAL

**Route Barrée RD116 en agglomération
BOUTOC**

Interdiction de Stationner

mairie@preignac.fr Le Maire de la Commune de PREIGNAC

Vu le code de la route et notamment les articles R110-1, R 110-2, R 411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28

Vu les articles L 2213-1 à L 2213-6 du code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992- livre 1 -8° partie- signalisation temporaire

Vu la demande formulée par la Société DUPLANTIER représentée par Nicolas DUPLANTIER qui doit resceller une plaque de chambre télécom sur la chaussée au niveau du n°5 BOUTOC

Considérant que la durée des travaux n'excèdera pas une journée

Considérant qu'en raison des travaux sur la RD 116 il y a lieu de sécuriser les lieux, et d'interdire la circulation et le stationnement au droit du chantier

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 27/01/2025 au 07/02/2025 de 8h30 à 17h suivant le jour d'intervention de l'entreprise ET l'avancée des travaux la Circulation et le stationnement de véhicules seront interdites sur la RD116 au niveau du n°5 Boutoc.

Une déviation sera mise en place par l'entreprise par Le CD8E de Sauternes et la RD 11^{E1}

ARTICLE 2 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La signalisation de restriction, de déviation et de protection est à la charge et sous la responsabilité de la Société DUPLANTIER..

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune de Preignac, aux extrémités du chantier.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Maire de PREIGNAC
- Monsieur le Commandant de la Brigade de PODENSAC
- Centre routier Départemental
- Société DUPLANTIER Le Plat Bassin 47120 DURAS

Sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Acte rendu exécutoire
compte tenu de sa publication
le 20/01/2025.
Le Maire,
Thomas FILLIATRE

Fait à PREIGNAC, le 20/01/2025

Le Maire,



Thomas FILLIATRE